

L'homéopathie appliquée aux ovins

Initiation

Objectifs de la formation

Faire connaître aux éleveurs les principes généraux de l'homéopathie appliqué à l'élevage ovin, savoir observer leurs animaux avec précision et permettre aux participants d'utiliser des remèdes dans des situations simples.

Enjeux

Les éleveurs, soucieux de la santé de leur troupeau, apprécient de pouvoir agir dès les premiers symptômes et de participer à la guérison de leurs animaux. L'efficacité, le faible coût des remèdes homéopathiques sont des atouts majeurs en élevage, sans oublier l'absence de résidus.

Déroulé

Jour 1 :

- Apporter les notions homéopathiques de santé et de maladie
- Définir les bases de l'homéopathie : son historique et les principes de la globalité, la similitude, les dilutions dynamisations
- Présentation de la structure du répertoire homéopathique et des matières médicales
- A partir de cas cliniques, recherche de rubriques homéopathiques pour commencer à se familiariser avec le répertoire

Jour 2 :

- Décrire comment observer ses animaux pour une prescription homéopathique : questionnaire homéopathique
- Doctrine homéopathique : maladie aiguë / maladie chronique - nosologie homéopathique pour comprendre quels symptômes choisir
- Décrire les différents schémas d'évolution suite à la prise d'un remède : suppression et aggravation
- S'exercer avec les cas cliniques apportés par l'intervenant
- Détailler quelques remèdes homéopathiques d'usage simple
- Mise en situation dans un élevage ovin : observation des symptômes d'un ou plusieurs animaux par les participants, choix des rubriques homéopathiques, recherche dans le répertoire

Dates, lieux et intervenants

20 avr 2020 34000
09:00 - 17:00 (7hrs)

Dr Nathalie Laroche, vétérinaire du groupement Zone Verte

27 avr 2020 34000
09:00 - 17:00 (7hrs)

Dr Nathalie Laroche, vétérinaire du groupement Zone Verte

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Commune _____

--

Courriel _____

Téléphone _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 20/04/2020

Tarifs

Adhérent 140€
Non adhérent 140€
Non agricole 140€
gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Mendès Céline
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
Fax. 04 67 06 55 75
N° d'organisme de formation :
91340782734